



syndical mixte des transports en commun

Conseil syndical du 24 octobre 2019

Monsieur Bernard GUILLEMET
Président

Délibération n° 22

Objet : Budget supplémentaire 2019

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	17 octobre 2019	Présents
Observation : Arrivé de Mme Chekhouat		Mesdames, Messieurs, Guillemet, Chekouat, Constantakatos, Cuenin, Gaume, Kneip, Merlet, Picard, Piquepaille, Clavequin, Alexandre, Natale, Perrin, Coddet, Demeusy, Cabrol, Koeberle, Meslot
Nombre de voix	1 190	Procurations
-Nombre de voix pour	1 190	De M Bonin à Mme Prestoz
-Nombre de voix contre	0	De M Lounes à M Meslot,
-Abstentions	0	De M Hottlet à M Alexandre
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	De M Miclo à M Coddet

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation = + **533 876.82 €**,
- Résultat de la section d'investissement = - **687 029.98 €**,
- Reprise des restes à réaliser.

Lors du vote du CA 2018, nous avons déjà affecté **687 029.98 €**, à la section d'investissement pour la mettre à l'équilibre.

Les ressources disponibles découlent donc des résultats de la gestion 2018 ainsi que des reports de 2018 sur 2019. Le tableau ci-après rappelle les résultats à reprendre dans le BS :

I. La Section de Fonctionnement

La section se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses				
	Déficit antérieur reporté	- €	Report à nouveau	687 029,98 €
60631	ALS - produits	1 000,00 €	205 Licences	61 000,00 €
60632	ALS - petites fournitures	- 2 000,00 €	2135 Construction et aménagement gen	48 000,00 €
60661	ALS - carburants	7 000,00 €	2111 Immo corporel Terrain nu	100 000,00 €
611110	Ligne régulières suburbaines	- 90 000,00 €	2154 Radio téléphone	- 11 500,00 €
6115	Divers transports	- 50 000,00 €	2181 Agencements et aménagements	- 15 000,00 €
611400	Services PMR	- 40 000,00 €	2182 Matériel de transport	- 55 000,00 €
6118	Transport solidaire	- 50 000,00 €	2183 Mobilier de bureau/info	- 15 000,00 €
6122	Crédit bail	- 73 000,00 €		
615282	ALS - Entretien voies et signalisation	- 2 000,00 €		
61563	ALS - maintenance	15 000,00 €		
61611	ALS - assurances	- 10 000,00 €		
6168	Assurances - autres	22 000,00 €		
6226	Honoraires	10 000,00 €		
6354	Droits d'enregistrements (immat)	1 200,00 €		
62381	Communication	- 15 000,00 €		
62382	Marketing Développement commercia	- 31 000,00 €		
6411	Salaires de base	10 000,00 €		
6451	Cotisations	- 60 000,00 €		
62181	Cdg	- 5 000,00 €		
62182	Intérim	5 000,00 €		
022	Dépenses imprévues	176,82 €		
023	Virement à la section d'investissement	469 500,00 €		
	total	112 876,82 €	total	799 529,98 €

Recettes				
R002	Report à nouveau	533 876,82 €	1641 Emprunt en euros	- 357 000,00 €
734	Versement Transport	- 400 000,00 €		
7531	Compensation	2 000,00 €		
7718	Produits exceptionnels	- 23 000,00 €	.021 Prélèvement sur fonctionnement	469 500,00 €
			1068 Affectation du résultat	687 029,98 €
	total	112 876,82 €	total	799 529,98 €

L'effort fait sur les dépenses permet de dégager 469 500 € en faveur de la section d'investissement, ce qui porte au total le prélèvement sur la section de fonctionnement à 654 500 € sur l'exercice budgétaire 2019.

- **Recettes de Fonctionnement**

- **Versement transport :**

Compensation Versement transport 2018 + 2 000 € : L'arrêté datant du 6 août 2019 du Ministre de l'Action et des Comptes Publics et du Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, fixant les ratios et les montants de compensation attribués aux autorités organisatrices de la mobilité pour l'année 2018, a été publié au Journal officiel du 17 août 2019. Pour 2018, elle s'élève à 187 140.94 € alors que nous avons budgété 185 000 €.

Le versement transport - 400 000 € : au BP 2019, il a été inscrit une recette de 19 450 000 €. Alors que nous avons pris le parti d'inscrire le même montant que celui encaissé en 2018, nous avons constaté que la recette VT de 2018 est anormalement haute car nous avons perçu en décembre 2018 130 000 €, qui auraient dû être comptabilisés sur 2019.

A cela, il faut ajouter les baisses d'activité confirmées par les tableaux de bord de conjoncture qui démontrent qu'une dégradation de l'emploi est déjà amorcée sur notre territoire. Cela impacte directement notre VT et c'est sans compter Général Electric.

Emploi salarié total

	Emplois (en milliers)			Variation (en %)	
	1 ^{er} trim. 2018	4 ^e trim. 2018	1 ^{er} trim. 2019	trimestrielle	annuelle
Côte-d'Or	213,6	213,4	213,8	0,2	0,1
Doubs	196,8	195,8	196,0	0,1	-0,4
Jura	85,9	85,6	85,8	0,3	-0,1
Nièvre	66,9	66,6	66,6	-0,0	-0,5
Haute-Saône	66,4	66,0	66,1	0,2	-0,4
Saône-et-Loire	183,9	182,4	182,9	0,2	-0,6
Yonne	109,0	108,4	108,4	-0,0	-0,6
Territoire de Belfort	51,5	50,9	50,7	-0,5	-1,6
Bourgogne-Franche-Comté	974,0	969,1	970,2	0,1	-0,4
France hors Mayotte	25 111,9	25 236,7	25 330,5	0,4	0,9

Emplois intérimaires

	Emplois (en milliers)			Variation (en %)	
	1 ^{er} trim. 2018	4 ^e trim. 2018	1 ^{er} trim. 2019	trimestrielle	annuelle
Côte-d'Or	7,1	6,5	6,7	2,6	-6,2
Doubs	11,4	10,5	10,6	1,2	-7,0
Jura	3,4	3,1	3,1	2,7	-6,6
Nièvre	2,2	2,0	2,0	1,0	-8,8
Haute-Saône	3,1	2,9	3,0	6,5	-1,5
Saône-et-Loire	8,3	7,5	7,9	6,0	-4,4
Yonne	4,9	4,6	4,8	4,4	-2,5
Territoire de Belfort	2,2	2,0	1,9	-1,9	-14,0
Bourgogne-Franche-Comté	42,6	38,9	40,1	3,1	-5,9
France hors Mayotte	809,2	787,5	795,1	1,0	-1,7

- Notes : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
- Accès aux séries longues : Estimations d'emploi salarié par secteur d'activité.
- Accès aux séries longues : Emplois intérimaires.
- Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee.

○ **Reprise du résultat 2018** : + 533 876.82 €

Le résultat global de l'exercice précédent permet la reprise d'un solde positif.

- **Dépenses de Fonctionnement :**

Elles sont réduites de 356 800 € sur la gestion courante du SMTC et majorées de 469 676.82 € en opérations d'ordres.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est ainsi majoré de 112 876.82 €.

Pour l'essentiel, cela se compose ainsi :

○ **Sous-traitance** :

La gestion rigoureuse au quotidien de notre réseau a permis de contenir les dépenses de l'ensemble de ce poste

- Réseau régulier suburbain et scolaires : - 90 000 €
- Divers transports : - 40 000 €
- Services PMR : - 40 000 €
- Transport solidaire : - 50 000 € : l'appel d'offres qui avait été lancé a été déclaré infructueux au regard des réponses qui nous été apportées. Alors que nous pensions relancer une consultation après la promulgation de la LOM - qui aurait dû nous apporter des précisions sur les modalités de mise en place de ce genre de service, il s'avère que celle-ci est à ce jour toujours en débat.

○ **Crédit-bail** : - 73 000 €

C'est un ajustement par rapport à la somme portée au BP. Le montant du remboursement est minoré d'un mois.

○ **Frais de personnel** : - 50 000 €

Il s'agit d'ajustement au sein du chapitre 012 et principalement d'une économie réalisée sur la vacance du poste à l'accueil.

○ **Frais de communication et marketing** : - 36 000 €

Eu égard aux consignes strictes données, la gestion opérée avec une grande rigueur sur les dépenses permettent encore d'escompter une baisse des dépenses.

○ **ALS** : 9 000 €

Il s'agit pour l'essentiel :

- de la prise en compte de l'augmentation des carburants (7 000 €)
- d'un report de près de 15 000 € de factures de 2018 qui n'avaient pas été honorées par le SMTC, puisque nous ne les avons pas réceptionnées
- d'une économie sur le poste assurances de - 10 000 €

○ **Honoraires** : 10 000 €

Pour l'essentiel, il s'agit de la clôture d'affaires qui ont enfin été soldées puisque les jugements ont été rendus : la fin anticipée du contrat avec TPC RCSMobility et la saisine de la CAA de Nancy d'un agent du SMTC.

II. La Section d'Investissement

La section présentait un déficit de -687 029.98 €. Qui a été couvert par l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

	Montant
Solde section investissement	- 1 115 029,98 €
Affectation du résultat 2018	687 029,98 €
Restes à réaliser	428 000,00 €
A affecter en investissement	0 €

➤ Les reports de recettes 2018 sur 2019 sont constitués comme suit :

	Montant
Optymo II - Grenelle de l'environnement	700 000 €
Emprunt	329 000 €
Avances et acomptes pour travaux	100 000 €
TOTAL	1 129 000 €

➤ Les reports de dépenses 2018 sur 2019 sont constitués comme suit :

	Montant
Frais d'études / Licences	25 000 €
Billetique / Matériel de transport	596 000 €
Avances et acomptes pour travaux	80 000 €
TOTAL	701 000 €

Vous trouverez ci-après les propositions d'affectation du solde :

		DEPENSES			RECETTES
205	Licences	61 000,00 €	1641	Emprunt en euros	- 357 000,00 €
2135	Construction et aménagement général	48 000,00 €			
2111	Immo corporel Terrain nu	100 000,00 €	.021	Prélèvement sur fonctionnement	469 500,00 €
2154	Radio téléphone	- 11 500,00 €			
2181	Agencements et aménagements	- 15 000,00 €	1068	Affectation du résultat	687 029,98 €
2182	Matériel de transport	- 55 000,00 €			
2183	Mobilier de bureau/info	- 15 000,00 €			
	SS total	112 500,00 €			
	Report à nouveau	687 029,98 €			
	TOTAL	799 529,98 €		TOTAL	799 529,98 €

La section d'investissement

Le prélèvement sur la section de fonctionnement permet au SMTC de diminuer son emprunt à hauteur de 357 000 €.

- **Dépenses**

- **Licences** : c'est la prise en compte du nouveau logiciel déployé par Vulog pour le service ALS (45 K€), la billettique (6 K€) et les licences serveurs qui avaient été notées à l'article 2154 (10 K€).
- **Construction et aménagement** : il s'agit pour l'essentiel du remplacement des vitrines et de la porte qui a été mise aux normes de l'ESO II et des toilettes qui avaient été endommagés par l'incendie d'un bus à l'arrêt Haut de Belfort aux Glacis.
- **Terrain** : il s'agit de l'achat des terrains à Danjoutin, futur lieu d'implantation de la station hydrogène.
- **Matériel de transport** : - 55 000 €. Il s'agit pour - 10 000 € d'économies réalisées sur l'achat de la flotte ALS et - 45 000 € qui n'avaient pas été mis au bin article (Logiciel VULOG à l'article 205).

- **Recettes**

Elles sont principalement constituées par l'affectation du résultat 2018 et du versement provenant de la section de fonctionnement.

Les propositions détaillées ci-dessus constituent le budget supplémentaire 2019, cette adoption s'effectue par chapitre.

MAQUETTE RECAPITATIVE

Section de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses				
	Déficit antérieur reporté	0,00	Report à nouveau	687 029,98
60631	ALS - produits	1000,00	205 Licences	61 000,00
60632	ALS - petites fournitures	-2000,00	2135 Construction et aménagement ge	48 000,00
60661	ALS - carburants	7000,00	2111 Immo corporel Terrain nu	100 000,00
611110	Ligne régulières suburbaines	-90000,00	2154 Radio téléphone	-11 500,00
6115	Divers transports	-50000,00	2181 Agencements et aménagements	-15 000,00
611400	Services PMR	-40000,00	2182 Matériel de transport	-55 000,00
6118	Transport solidaire	-50000,00	2183 Mobilier de bureau/info	-15 000,00
6122	Crédit bail	-80000,00		
615282	ALS - Entretien voies et signalisation	-2000,00		
61563	ALS - maintenance	15000,00		
61611	ALS - assurances	-10000,00		
6168	Assurances - autres	22000,00		
6226	Honoraires	10000,00		
6354	droits d'enregistrements (immat)	1200,00		
62381	Communication	-15000,00		
62382	Marketing Developpement commercial	-31000,00		
6411	Salaires de base	10000,00		
6451	Cotisations	-60000,00		
62181	cdg	-5 000,00		
62182	Intérim	5 000,00		
022	Dépenses imprévues	176,82		
023	Virement à la section d'investissement	469500,00		
	total	105 876,82 €	total	799 529,98
Recettes				
R002	Report à nouveau	533 876,82	1641 Emprunt en euros	-357 000,00
734	Versement Transport	- 400 000,00		
7531	Compensation	2 000,00		
7718	Produits exceptionnels	-30 000,00	.021 Prélèvement sur fonctionnement	469 500,00
			1068 Affectation du résultat	687 029,98
	total	105 876,82	total	799 529,98

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le budget supplémentaire 2019.

Le Président,
Bernard GUILLEMET

